

Questions orales

LE MANDAT DE LA COMMISSION

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Dans la déclaration qu'il a faite pour annoncer la nomination de la Commission Estey, le premier ministre a dit notamment ceci:

Le juge Estey examinera toutes les circonstances et tous les facteurs... y compris les mesures réglementaires et administratives prises par le gouvernement du Canada à l'égard de ces banques.

Le vice-premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi le mandat précis énoncé dans le décret du conseil établissant la Commission autorise le commissaire à étudier les circonstances entourant la cessation des activités des deux banques uniquement en ce qui concerne les mesures réglementaires prises par le gouvernement du Canada et ses organismes? Il n'est question nulle part de mesures «administratives».

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si vous voulez que nous lisions les termes exacts du décret du conseil, voici:

... d'étudier les circonstances entourant la cessation des activités et de la Banque commerciale du Canada et de la Norbanque et d'en faire rapport...

Tel est le mandat très vaste qui confie au commissaire une marge de manœuvre considérable pour explorer tous les éléments de la situation qu'il juge bon d'examiner. Puis, vient un mandat plus précis, comme l'a dit le député, mais il est formulé ainsi:

... si le commissaire estime que les circonstances l'exigent, de recommander des changements dans le contrôle réglementaire et administratif du secteur bancaire...

Cela se rapporte spécifiquement au contrôle administratif.

LE RENVOI À UN COMITÉ PARLEMENTAIRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question supplémentaire au leader du gouvernement à la Chambre, car le ministre des Finances devrait retourner lire le mandat de la Commission.

Le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré que la Commission d'enquête avait été nommée parce que l'opposition n'était pas prête à donner suite à cette question, de même que pour d'autres bonnes raisons. N'est-il pas vrai, comme les médias l'on dit au cours du week-end, que le leader parlementaire du NPD et moi-même, en tant que leader parlementaire de l'opposition, avons déclaré publiquement vendredi que nous étions prêts à renvoyer cette question à un comité parlementaire?

Des voix: Oh, oh!

M. Gray (Windsor-Ouest): Et n'est-il pas étonnant que le gouvernement ait tout à coup décidé d'agir discrètement en

instaurant cette commission d'enquête alors que nous avons déjà confirmé notre désir de confier la question à un comité?

M. Clark (Yellowhead): Vous vous êtes décidé un peu tard, Herb.

M. Gray (Windsor-Ouest): N'est-ce pas curieux?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai toujours pensé que le député et moi-même ne devions pas négocier en dehors des réunions des leaders parlementaires. Je constate que l'opposition est finalement prête à envisager l'instauration d'un comité parlementaire, mais le député sera le premier à reconnaître que, dès le début de ce processus, lorsque j'ai exposé le mandat du comité, l'opposition a refusé d'accepter plusieurs choses qui auraient permis aux parlementaires de se livrer à un examen approfondi, parce qu'elle ne cherchait qu'à politiquer au lieu de s'attaquer au fond de ce sérieux problème.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

LES FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Pêches. Il sait sans doute, et j'espère qu'il confirmera à la Chambre, que l'on a donné au sein du ministère des Pêches des directives pour interdire à tous de parler à l'ancien ministre. Personne ne doit parler non plus aux membres du personnel politique de l'ancien ministre des Pêches qui sont encore à leur poste. Personne ne doit avoir d'entretiens téléphoniques avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse.

Des voix: Oh, oh!

M. Skelly: Le premier ministre du Nouveau-Brunswick.

M. Clark (Yellowhead): Pour le NPD, c'est la même chose.

M. Skelly: Le gouvernement compte-il trouver et renvoyer les fonctionnaires du ministère qu'il juge responsables du récent scandale? Ou bien essaie-t-il de détourner l'attention du cabinet du premier ministre?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, à ma connaissance, le préambule de la question du député est sans fondement aucun et les sous-entendus qui ressortent de la question elle-même ne sont pas dignes de lui.